



Labellisation d'une nouvelle maison sport-santé à Gréoux les Bains

L'association Sport-santé 04 créée en novembre 2019 a pour mission essentielle de développer des projets de prévention par le sport et d'éducation à la santé. Installée au sein du Pôle Santé « le 24 », elle compte, au sein de son conseil d'administration et d'un collège d'experts, bon nombre de professionnels de santé. Après avoir répondu à l'appel à projet des Ministères de la Santé et des Sports, puis aux normes prescrites dans un cahier des charges imposant, elle a été labellisée « Maison sport-santé » en mars dernier.

Qu'est-ce qu'une Maison sport-santé ?

« Une Maison Sport-Santé » est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation et de coordination entre santé et sport pour tous. Ce dispositif d'accompagnement s'adresse, tant à des personnes éloignées de la pratique qui souhaitent entreprendre ou reprendre une activité physique, qu'à des patients atteints de maladies chroniques ou d'affections de longue durée pour lesquels une activité physique adaptée, sécurisée relève d'une prescription médicale » précise Jean-Philippe Bartolotta. La Maison

Intercommunale Sport Santé Provence Verdon (MISSPV) souhaite déployer ses actions pour la population du territoire, soit 25 communes et plus de 60.000 habitants. Elle mobilise des professionnels de santé, des éducateurs sportifs et de nombreux partenaires,

est en lien avec diverses associations et affiliée à la Fédération Française Sports pour Tous.

Deux publics, deux offres

Elle propose des activités « Sport santé bien-être » (SSBE) et « physique adaptée personnalisée » (APAP) qui concernent les deux publics précités, qui doivent produire un certificat de non-contre-indication ou une prescription de « sport sur ordonnance ».

Le sport santé a pour objectif de reprendre ou maintenir la condition physique, mentale, la qualité de vie et prévenir les effets de la sédentarité. Ce volet inclut notamment, après un bilan sportif initial, la pratique d'exercices ciblés. Les tests réalisés en fin de cycle permettent d'évaluer les bienfaits de l'activité. Bien que n'étant pas éligibles à une prise en charge par l'Assurance Maladie, les activités physiques adaptées aux pathologies résultent d'un « avis » médical.

Plusieurs partenaires accompagnent la MISSPV. A titre d'exemple, un premier programme financé, destiné aux personnes atteintes de troubles bronco-respiratoires, s'est achevé. Un autre, concernant les troubles métaboliques et les maladies cardio-vasculaires est en cours. Plusieurs à destination des seniors sont prévus. Ils confirment l'importance croissante de l'entité et sa mission de repérage, de passerelle entre la santé et le sport